

Laboratoires Aragan SAS au capital de 11 135 910 €

Immeuble Washington Plaza 42 rue de Washington 75008 Paris - France

N° SIRET : 503 463 671 00050 APE NAF : 4773Z TVA CEE : FR 485 03 46 36 71 **Document original**

Facture 91188536
Date 28.03.2024

Page 1/4

Paiement Livraison Facturation

Mode de règlement TRAITE DIRECTE Client n° 2012931 / 1001853

Délai de paiement 60 jours date de facture Contact MME EVELYNE STEFAN

Date échéance 27.05.2024 PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE

BAUME

FCA Franco transporteur

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

RCS du client 52443736500025 Client n° 2012931 / 1001853 TVA FR43524437365

Les prix sont indiqués en EUR

Email: compta.laouve@gmail.com

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout retard de paiement par rapport à la date de règlement figurant sur la présente facture donnera lieu à l'application de pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Un règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. Pour tout paiement après la date d'échéance une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Réf. Produit		Certif	Qté	Prix Unit. HT	% Remise	PU Net HT	Montant Total HT	TVA
Commande N° 263349 / 100004005297	N° BL	80353712 /	24856150	Affectation	0091188536			
HYALURONIC SILICIUM 30 ML 3401553965346 111003			3	32,900	-52,50	15,627	46,88	5,50
BIOTIC P7 JUNIOR TDJ 3401548614891 11303			3	13,900	-52,50	6,603	19,81	5,50
BIOTIC P7 ENTERO 30J*** 3401597544859 11307			12	29,900	-52,50	14,203	170,43	5,50
BIOTIC P7 FIBRES 30J 30 STICKS 3401596648077			6	31,900	-52,50	15,152	90,91	5,50
BIOTIC P10 CLINICAL*** 3401564470679 11312			3	34,900	-52,50	16,577	49,73	5,50
BIOTIC P2 RESTAURE DAG 3401548615034 11315			40	8,900	-52,50	4,228	169,10	5,50
KLARELINE BIO 60 GELULES 3701136400036 11109		01	1	19,900	-100,000	0,000	0,00	5,50
BIOTIC P7 ENTERO 30J*** 3401597544859 11307			2	29,900	-100,000	0,000	0,00	5,50
BIOTIC P5 FLASH 10 GELULES+++ 3401560270648 11332			20	9,900	-52,50	4,703	94,05	5,50
BIOTIC P2 DEFENSES 30 GELULES 3701136400203			3	17,900	-52,50	8,503	25,51	5,50
BIOTIC P2 BABY D.E.F. 3701136400418 11338			12	14,900	-52,50	7,078	84,93	5,50
BIOTIC P2 JUNIOR DEFENSES 3701136400432 11339			3	17,900	-52,50	8,503	25,51	5,50
KRILL PURE 30 GELULES 3401551607026 11503			12	27,900	-52,50	13,253	159,03	5,50
KRILL PURE 30 GELULES 3401551607026			2	27,900	-100,000	0,000	0,00	5,50
COLLAGENE PRO 60 GELULES 3701136400289 11509			24	37,900	-52,50	18,003	432,06	5,50



Laboratoires Aragan SAS au capital de 11 135 910 € Immeuble Washington Plaza 42 rue de Washington 75008 Paris - France

N° SIRET : 503 463 671 00050 APE NAF : 4773Z TVA CEE : FR 485 03 46 36 71

Document original

Facture

91188536

28.03.2024 Date

Page 2/4

	TVA CEE : FR 485 03 46 36 71				Page 2/4			
Réf. Produit	Certif	Qté	Prix Unit. HT	% Remise	PU Net HT	Montant Total HT	TVA	
COLLAGENE PRO 60 GELULES 3701136400289 11509		4	37,900	-100,000	0,000	0,00	5,50	
COLLAGENE PRO 60 GELULES 3701136400289 11509		1	37,900	-100,000	0,000	0,00	5,50	
ALOE NUTRA PULPE 500 ML 3401596404161 11601		12	19,900	-52,50	9,453	113,43	5,50	
ALOE REPAIR OIL 50 MI+++ 3401381465599 11605		6	11,900	-52,50	5,652	33,91	20,00	
BIOTIC P2 BABY C.D.N 5 ML 3401564470730 11812		6	14,900	-52,50	7,077	42,46	5,50	
GLUTAPROTECT POT 3701136400326 11903		3	24,900	-52,50	11,827	35,48	5,50	
SOMACTIFS 30 GELULES 3401571450268 12404		6	14,900	-52,50	7,077	42,46	5,50	
DYNACTIFS 30 GELULES+++ 3401571449897 12405		6	14,900	-52,50	7,077	42,46	5,50	
ZENACTIFS 30 GELULES 3401571449729 12406		12	14,900	-52,50	7,078	84,93	5,50	
ZENACTIFS 30 GELULES 3401571449729 12406		1	14,900	-100,000	0,000	0,00	5,50	
FLEXACTIFS 60 GELULES+++ 3401520288829 12407		6	15,900	-52,50	7,552	45,31	5,50	
CIRCACTIFS 30 GELULES 3401520288768 12408		12	14,900	-52,50	7,078	84,93	5,50	
MAGNACTIFS 60 GELULES 3401551882737 12411		12	14,900	-52,50	7,078	84,93	5,50	
CAPACTIFS INTENSE 120 GELULES 3401520288300 12413		12	24,900	-52,50	11,828	141,93	5,50	
SUNACTIFS 30 GELULES+++ 3401560716795 12416		6	16,900	-52,50	8,027	48,16	5,50	
SUNACTIFS 30 GELULES+++ 3401560716795 12416		3	16,900	-100,000	0,000	0,00	5,50	
IMMUNACTIFS 30 GELULES+++ 3401520288249 12425		6	15,900	-52,50	7,552	45,31	5,50	
FERACTIFS 60 GELULES+++ 3401560043020 12429		6	13,900	-52,50	6,602	39,61	5,50	
TUXIGREEN 125 ML 3701136400111 12453	01	24	11,500	-52,50	5,463	131,10	5,50	
OROACTIFS SPRAY 15 ML*** 3701136400050 12455		12	8,900	-52,50	4,228	50,73	5,50	
MELACTIFS 15 GELULES 3701136400234 12459	01	6	9,900	-52,50	4,702	28,21	5,50	
DOLACTIFS 20 GELULES 3701136400319 12510	01	18	9,900	-52,50	4,702	84,64	5,50	



Laboratoires Aragan SAS au capital de 11 135 910 € Immeuble Washington Plaza 42 rue de Washington 75008 Paris - France

N° SIRET : 503 463 671 00050 APE NAF : 4773Z TVA CEE : FR 485 03 46 36 71

Document original

Facture 91188536

Date 28.03.2024

Page 3/4

	1177.022.117.100.00.10.007.1			1 ago 6/4			
Réf. Produit	Certif	Qté	Prix Unit. HT	% Remise	PU Net HT	Montant Total HT	TVA
OROACTIFS BIO PASTILLES*** 3701136400357	01	6	9,900	-52,50	4,702	28,21	5,50
12512							
FLEXPROTECT 60 GELULES 3701136400227		6	15,900	-52,50	7,552	45,31	5,50
12521							
MENOACTIFS BIO 30 GELULES+++ 3701136400517	01	6	25,900	-52,50	12,302	73,81	5,50
12523							
ISTAPROTECT BIO 20 GELULES 3701136400487	01	24	12,900	-52,50	6,128	147,06	5,50
12524							
CALORIPROTECT 60 GELULES 3701136400470	01	6	17,900	-52,50	8,502	51,01	5,50
12525							
ZINCACTIFS 60 GELULES 3701136400531		6	13,900	-52,50	6,602	39,61	5,50
12526							
KIDACTIFS PILULIER 3401560043037		6	12,900	-52,50	6,127	36,76	5,50
12537							
KIDACTIFS PILULIER 3401560043037 12537		1	12,900	-100,000	0,000	0,00	5,50
GENIUSACTIFS 30 COMPRIMES		6	16,900	-52,50	8,027	48,16	5,50
3701136400395 15502		0	10,900	-52,50	0,027	40,10	5,50
NEUROPROTECT 60 CAPSULES		6	26,900	-52,50	12,777	76,66	5,50
3701136400364 15503			·		·	·	•
Calmosine Poussees Dent SF 3664391000208	06	6	10,900	-52,50	5,177	31,06	20,00
CPOD15ARA							

06 Cosmos Organic ECOCERT Greenlife

Titulaire Aragan

Nom de la banque **HSBC**

Compte bancaire CR Clé bancaire 05100013423 3005600510 07 SWIFT/BIC IBAN FR76 3005 6005 1005 1000 1342 307 CCFRFRPP

Taux	Montant HT	Montant TVA
5,5	3.060,62	168,33
20	64,97	12,99

Pour tout renseignement ou litige concernant votre colis ou votre facture, contactez le service client au 01.43.19.85.87 / serviceadv@aragan.fr

Pour tout renseignement sur le règlement, contactez la comptabilité au 02.51.09.07.45 / compta.clients@aragan.fr

3.125,59
181,32
3.306,91
3.306,91

TROIS MILLE TROIS CENT SIX EURO QUATRE-VINGT-ONZE



CONDITIONS GENERALES **DE VENTE**

Page 4/4

réfrigéré

De client s'engage également à n'exposer dans le linéaire réfrigéré amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes, le droit français étant exclusivement applicable.

Service de la marque. ARAGAN attachant une Nantes, le droit français étant exclusivement applicable. In a distribution de ces produits selon des conditions définies avec son client, ce dernier est dans l'obligation de répercuter l'ensemble de ces conditions aux clients finaux et de veiller à leur respect pendant toute la durée de la relation d'affaires.

A défaut de respect des obligations visées dans la préfact.

Le client derentit de la présente vente, même au cas de recours en grantie ou de pluralité de défendeurs serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes, le droit français étant exclusivement applicable.

10. ETHIQUE ET CONFORMITE

Le client derentit de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes, le droit français étant exclusivement applicable.

10. ETHIQUE ET CONFORMITE

Le client derentit de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes, le droit français étant exclusivement applicable.

10. ETHIQUE ET CONFORMITE

Le client derentit de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes, le droit français étant exclusivement applicable.

10. ETHIQUE ET CONFORMITE

Nos délais de livraisons sont indicatifs, aucune pénalité pour retard de livraison ne pourra pas être réclamée, à moins que le principe n'en ait été expressivement accepté par écrit.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT - PÉNALITÉS

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à 60 (soixante) jours date de facturation. Sauf conditions particulières, les paiements se font obligatoirement par traite / LCR. Il ne sera fait application d'aucun escompte pour tout règlement anticipé des produits. Au cas où un échéancier de paiement aurait été consenti au client, il est précisé qu'à défaut de paiement à l'une des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. De plus, sous réserve de tout moyen de droit concernant les sommes dues, tout retard de paiement donnera lieu, après mise en demeure préalable de l'acheteur, à l'application sur les sommes restants dues d'un taux de retard égal au plus fort des deux taux mentionnés à l'article L441-10 du Code de commerce ainsi qu'à l'indemnité légale de recouvrement.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre

1. CLAUSE GÉNÉRALE et DEFINITIONS

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle, à compter prévalent sur toute condition d'achat sauf dérogation formelle, expresse et préalable de notre part.

créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte et de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte et de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte et de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte et de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Nos ventes sont soumises aux presentation dérogation routiente, prévalent sur toute condition d'achat sauf dérogation routiente, et préalable de notre part.

Il est précisé que le mot «ARAGAN» tel qu'écrit ci-contre vise l'entreprise au sens de sa dénomination sociale et le mot «Aragan» tel qu'écrit ci-contre vise la marque au sens du droit de la Propriété Industrielle, la société ARAGAN distribuant des produits de différentes marques.

A la réception des produits, l'acheteur devra signer et tamponner la lettre de voiture qui lui est présentée par le transporteur.

Tout dommage ou perte liée au transport, ne pourra être pris en considération que dans la mesure où l'acheteur aura émis les réserves d'usage au transporteur lors de la remise des produits dans les délais les lui aura confirmées dans les 48 heures de la

Afin d'assurer une cohérence dans la politique commerciale d'ARAGAN des prix dits conseillés, et le client fera ses meilleurs efforts pour appliquer cette politique tarifaire conseillée.

Toute action de promotion sous quelque forme que ce soit et de publicité relative aux produits devra être approuvé par ce dernier.

L'exposition des produits devra être conforme aux instructions et consignes de présentation et merchandising définies par ARAGAN. Le client s'engage à ne pas commercialiser les produits des marques distribuées par ARAGAN sur un site internet quel qu'il soit sans accord de toute obligation vis-à-vis de l'acheteur. La seule obligation du vendeur sera, selon les cas et à sa discrétion, d'envoyer à ses frais les garantissant le respect de la chaîne du froid, notamment lors de la livraison que dans la mesure où l'acheteur aura émis les réserves d'usage au transporteur lors de la remise des produits dans les d'usage au transporteur lors de la remise des produits dans les d'usage au transporteur lors de la remise des produits dans les d'elais merche aux instructions et considire tere promandée (avec envoi au vendeur devra visées au paragraphe 7.1 ci-dessus, et relative à la quantité ou à la qualité des produits devra être adressée au vendeur par lettre recommandée au plus tard dans les 8 (huit) jours après la date de la client s'engage à ne pas commercialiser les produits des marques réception des produits, délai au-delà duquel le vendeur sera detorargé de toute obligation vis-à-vis de l'acheteur. La seule obligation du vendeur sera, selon les cas et à sa discrétion, d'envoyer à ses frais les quantités manquantes de produits et/ou de remplacer à ses frais les quantités manquantes de produits et/ou de remplacer à ses frais les produits concernés.

Concernant la marque Aragan, un contrat de distribution spécifique qui reception par lettre recommandée au plus tard dans les 8 (huit) jours après les deux de la de la de la four devra blier du dans les devales de la devale de la de la four devale de la devale d

Afin de garantir leur distribution dans des conditions valorisantes, conformes et respectueuses de leur qualité et de leur spécificité, la vente des produits Aragan s'effectuera:

• Dans l'espace réfrigéré, individualisé Aragan, identifié comme obligations qui lui incombent et de ses conséquences si des spécialisé et dédié à la santé et/ou la beauté et répondant aux circonstances de force majeure, à savoir tout événement ou exigences légales et réglementaires applicables aux produits. Numéro circonstance imprévisible indépendant de la volonté et hors du contrôle du linéaire réfrigéré ARAGAN : du vendeur, en empêchent l'exécution.

Le client garantit qu'il n'est sujet à aucune sanction commerciale, de A défaut de respect des obligations visées dans le présent article par le client, ARAGAN sera en droit, notamment et à sa discrétion, de refuser Européenne et/ou l'Organisation des Nations Unies. Le Client se toute nouvelle commande, de suspendre les livraisons en cours, de conforme à toutes les lois, législations et réglementations et n'engage rendre toutes les sommes dues immédiatement exigibles, et d'annuler aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une toutes les conditions commerciales particulières octroyées au client.

3. LIVRAISON

Nos délais de livraisons sont indicatifs, aucune pénalité pour retard de livraison pe pourra pas être réclamée à moins que le principe n'en ait

été expressivement accepté par écrit.

Le client s'interdit de faire tout ce qui pourrait causer à ARAGAN d'être en violation des règles anti-corruption, contrôle des exportations, et des lois sur les sanctions commerciales et devra protéger, indemniser et garantir ARAGAN de toutes amendes, pertes et dettes contractées à la Métropolitaine pour toute commande supérieure à 300 € H.T. (trois se réserve le droit de refuser d'entrer ou d'effectuer une commande cents euros Hors Taxe). En deçà, des frais de port de 15 € sont quelconque ou d'annuler toute commande, à sa seule discrétion, en facturés au client. En raison de la nature spécifique des produits, toute cas de faits avérés et ou de suspicion de non-conformité du client aux première commande d'implantation ne sera validée et acceptée qu'à dispositions précitées. Le client devra par ailleurs signaler tous faits partir d'un minimum de commande de 1500 € HT pour assurer le avérés ou suspicion de faits constitutifs d'infraction aux lois anti-référencement de la gamme et l'implantation complète et conforme des produits. Le client s'interdit de faire tout ce qui pourrait causer à ARAGAN d'être